



PERMANENCES JURIDIQUES à Epinay-Sous-Sénart*

En partenariat avec la commune d'Epinay-Sous-Sénart Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Essonne, l'association AGE 91 propose des permanences juridiques :

A destination des personnes âgées et de leurs familles

**Le 4^e vendredi du mois
de 9 h 30 à 12 h 30**

Dans le cadre de ces permanences, un juriste :

- **répond à toute demande juridique dans les domaines civil, pénal, social et administratif**
- **vous écoute**
- **vous informe sur les droits et obligations**
- **vous aide dans l'accomplissement de vos démarches administratives et judiciaires**

Modalités

Permanences libres. Toutefois, pour des raisons d'organisation de planning et éviter un délai d'attente trop long, il vous est fortement préconisé de prendre rendez-vous au **01 60 47 86 59**.

Accessibles aux habitants des villes suivantes

Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Yerres, Vigneux-Sur-Seine, Yerres.

***Lieu des permanences :**

Point d'Accès au Droit

8 rue Johann Strauss - 91860 EPINAY SOUS SENART

